ANNEXE I

DOSSIER DE DEMANDE DE MANIFESTATION AÉRIENNE

à adresser au plus tard 45 jours avant la manifestation ou 30 jours si activité unique de voltige ou parachutage

si la manifestation ne comprend que des baptêmes de l'air, se reporter à l'annexe 2.

demande en qualité d'organisateur l'autorisation d'organiser une manifestation aérienne dans les

1 A - DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION AÉRIENNE

Nom : Prénom :

Je soussigné :

conditions suivantes:

	Date :		
	Heure de début : (heures légales) Heure de fin :		
	Lieu:		
- Descr - Autori l'empla - Engaç	cement proposé, gement du directeur des vols,	nant : drome ou de la personne ayant la civile de l'organisateur et de ses	
		ninistériel du 4 avril 1996 relati informations données dans c	
		Fait à Signature	, le

⁻ Arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes -

Destinataire : (demande + dossier)

- Préfet du département (ou préfet maritime, ou préfet de police de Paris, ou Haut commissaire de la République, ou représentant de l'État ou du Gouvernement).

Copies: (demande + dossier)

- Directeur de l'aviation civile ou son représentant local (Aéroports de Paris le cas échéant ou Directeur ou Chef des services de l'aviation civile) ; (joindre les éventuelles demandes de créneaux nécessaires aux entraînements, cf. art 31)
- Maire de la commune (ou chef de circonscription administrative);
- Directeur interrégional du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (brigade de police aéronautique) ;

et si la manifestation se déroule sur un aérodrome militaire :

- Commandant de région militaire ou de région maritime, ou de région aérienne ; et si la manifestation le justifie (cf. art. 13):
 - Directeur régional de l'environnement.

1 B - DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

LIEU:	(lieu prévu de la manifestation)
DATE :	(date proposée)
HEURE DE DEBUT :	
(heures légales)	
HEURE DE FIN :	
A - RESPONSABLES	
ORGANISATEURS : (Signataire de la demande)	
Nom (ou raison sociale) et adresse des personnes physiques ou morales qui se proposent d'assumer les charges matérielles et financières de l'organisation et du déroulement de la manifestation.	
INTERLOCUTEUR DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	:
Nom et qualité :	
Adresse, numéro de téléphone :	
DIRECTEUR DES VOLS PROPOSE :	
Nom et qualité :	
Adresse, numéro de téléphone :	
Références aéronautiques (indiquer entre autres renseignements s' vols) :	il a déjà assumé les responsabilités de directeur des
DIRECTEUR DES VOLS SUPPLEANT :	
Nom et qualité :	
Adresse, n°de téléphone :	
Références aéronautiques (indiquer entre autres renseignements s'	il a déjà assumé les responsabilités de directeur des

vols)

⁻ Arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes -

B - TYPES D'ACTIVITES

Inscrire les types ou appellations d'aéronefs présentés en fonction des rubriques renseignées.

- BAPTEMES DE L'AIR si la manifestation ne comprend que des bapt reporter à l'annexe II.	êmes de l'air, ne pas renseigner cette annexe I, se
□ avion	□ planeur
☐ hélicoptère	□ ballon libre
☐ parachute	☐ ballon captif
□ ULM	☐ dirigeable
□ PUL	
- PRÉSENTATIONS EN VOL	
☐ survol du site sans aucun atterrissage	☐ décollage depuis le site
	☐ atterrissage sur le site
☐ avion	
☐ planeur	☐ remorqué
	☐ treuillé
	☐ moto-propulsé
☐ hélicoptère	
□ autogire	
☐ ballon	☐ libre
	☐ captif
	☐ à air chaud
	☐ à gaz
	☐ motorisé
☐ dirigeable	
☐ parachute	
□ ULM	
□ PUL	☐ remorqué
	☐ treuillé
	☐ par tremplin
vol en formation sans voltige	
☐ voltige	□ solo
	☐ en patrouille
☐ aéromodèle	☐ libre
	☐ circulaire
	☐ radio-télécommandé
☐ catégorie A	
☐ catégorie B	
☐ aéronef militaire	☐ français
	☐ étranger
☐ aéronef de collection	
☐ fusée ou astromodèle	
☐ course d'aéronefs	
□ cascades	
☐ divers (précisez)	

⁻ Arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes -

□ Aáradrama (autro que privá)	□ Aáradrama privá		Département :
☐ Aérodrome (autre que privé)	☐ Aérodrome privé		
	☐ Autre site		Commune :
Nom officiel :			Propriétaire :
Nom oncer.	Nature du sol :		Ayant-droit :
	Fournir en pièces j	ointes	
Département :	- carte de la région		circuits d'attente éventuels, les circuits de circula cheminements d'arrivée et de départ
	- plan de situation - plan cadastral		ientation des trouées d'envol proposées les sur et autour de l'emplacement
Gestionnaire :	- photographies	Si nossihle	
			recommandations concernant la
	plate-forme (annexe	e <i>III ou art.√</i> □oui	<i>45 le cas échéant) ? :</i> □non
	(Dans la négative, justifier		on du site à l'activité proposée)
		ENNE ?	□oui □ non

- SPECTACLES COMPLÉMENTAIRES NON AÉRONAUTIQUES :

⁻ Arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes -

- MESURES D	E FILTRAGE PR	RÉVUES AU PO	INT D'ACCES À	LA ZONE RÉS	ERVÉE		
- DISPOSITIO EXPLOITANT		RES PRISES A	U SOL POUR L	ES AÉRONEFS	PARTICIPANT À L	.A MANIFESTATIO	N ET LEURS
					NIFESTATION : (E E À AIR, BALISAGE	EX: STATION PORT	ABLE OU À
	NS PRÉVUES EI CTIVITÉ AÉRONA		SÉCURITÉ :				
	☐ Moyen	s de sauveta	ge et de lutte	contre l'incer	ndie des aérone	efs	
		existants					
□ supplémentaires (le cas échéant)							
- RA	ASSEMBLEMENT	DE PERSONNE	S (SPECTATEUR	RS) :			
		de secours	`	,			
	☐ Ambula	ance					
	□ Médecin						
☐ Piquet d'incendie							
☐ Service d'ordre							
		,					
	IONS ANNEXES IIFESTATION):	(INDIQUER S'IL	. S'AGIT D'INSTA	ALLATIONS EXIST	TANTES OU SI ELLE	ES SONT SEULEME	NT PREVUES
	Restaurant	Bar	Buvette	Attractions	Stands Pub	Toilettes	Divers
Existant Prévu							
Détail des d	livers :	l					
- AUTRES INF RENCONTRÉE	FORMATIONS U' ES LORS D'UNE N	TILES (PAR EXI	EMPLE : MESUR I PRÉCÉDENTE)	ES PRISES POU	R CORRIGER CER [*]	TAINES DIFFICULTÉ	S
- NOMBRE DI	E SPECTATEUR:	S ESCOMPTÉ :					

- Arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes -

D - DESCRIPTIF SOMMAIRE DE LA MANIFESTATION		
1) PROGRAMME DES ACTIVITÉS PRÉVUES :		
2) Y A-T-IL AU COURS DE LA MANIFESTATION		
- des vols de présentation d'aéronefs en cours d'expérimentation ?	oui	🗖 non
- des vols de présentation d'avion de combat à réaction ?	🗖 oui	🗖 non
- des vols de présentation de patrouille de voltige ?	🗖 oui	🗖 non
- des vols de présentation d'aéronef de masse supérieure à 5700 kg ?	oui	🗖 non
- plus de quinze présentations en vol successives,	<u> </u>	_
et dans l'affirmative, quels types d'aéronefs ?	🗖 oui	☐ non

⁻ plus de 30 passages au dessus ou au voisinage de lieux habités ☐ oui ☐ non (moins de 300 mètres de distance et/ou moins de 300 mètres de hauteur)

- DIRECTEUR DES VOLS

1 C - ENGAGEMENT 1 DU

- SUPPLÉANT

Je soussigné (Nom)(Qualité)(Qualité)
(adresse)
(n°de téléphone)
titulaire de
Déclare
- avoir pris connaissance de la demande d'autorisation de la manifestation aérienne prévue
à (lieu) présentée par, organisateur ;
 avoir effectué une reconnaissance du site proposé, en avoir vérifié l'adéquation aux recommandations de l'annexe III de l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes, en liaison avec l'organisateur, et avoir dans la négative justifié l'adéquation du site à l'activité proposée; connaître le programme projeté et les contraintes spécifiques à toutes les activités prévues;
Accepte d'assumer
après en avoir pris connaissance dans l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes, les charges et les obligations qui incombent au directeur des vols d'une manifestation aérienne ;
M'engage
- à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation aérienne et à en respecter les termes ;
 à exécuter les éventuelles décisions d'arrêt des vols prises par les autorités territorialement compétentes de l'aviation civile, des armées le cas échéant, de police et de gendarmerie en application de l'article 35 de l'arrêté du 4 avril 1996.
Fait à, le (signature)

¹ si un suppléant est prévu, chacun doit renseigner individuellement un engagement (cf.art. 20 de l'arrêté)

⁻ Arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes -